

*Questions orales***LES RESSOURCES NATIONALES****LA TAXATION INDIRECTE SUR LES RESSOURCES  
HYDRO-ÉLECTRIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Vendredi dernier, le ministre du Revenu national s'est envolé pour Terre-Neuve expressément pour tenir une conférence de presse sur les questions constitutionnelles, de concert avec le nouveau chef du parti libéral de Terre-Neuve. Il a dit que les amendements proposés à la résolution constitutionnelle accorderont aux provinces le droit de percevoir des impôts indirects sur les ressources hydro-électriques. Il a ajouté que cela permettra à Terre-Neuve de recouvrer l'argent qu'elle perd aux dépens du Québec sur les recettes provenant du Haut-Churchill. Il a signalé que l'amendement avait été proposé il y a quelques semaines par le Nouveau Parti démocratique national, et que le gouvernement fédéral avait annoncé publiquement son intention de l'accepter.

Ma question au ministre de la Justice est celle-ci: le ministre du Revenu national a-t-il dit la vérité aux Terre-Neuviens? Est-ce la politique officielle du gouvernement du Canada de permettre une taxation indirecte sur les ressources hydro-électriques, permettant ainsi à Terre-Neuve d'imposer une taxe sur le contrat en cours à l'égard des installations du Haut-Churchill pour récupérer quelque 600 millions de dollars par année des consommateurs québécois qui achètent de l'électricité produite au Labrador? Est-ce la position du gouvernement du Canada?

● (1430)

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, cet été nous avons dit que si cette politique était acceptée par les provinces et inscrite dans la constitution, les gouvernements provinciaux pourraient imposer indirectement les ressources naturelles. Les provinces n'en ont pas le droit actuellement mais elles pourront l'avoir si nous modifions la constitution.

Quant à l'usage que les provinces feront de ce pouvoir, ce sera à elles d'en décider. Les conséquences financières de cette délégation de pouvoir dépendront également des provinces. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

**M. Crosbie:** Madame le Président, le ministre n'a peut-être rien d'autre à ajouter, mais nous avons d'autres questions à poser, car ses collègues et lui essaient de tromper les gens de Terre-Neuve. Le chef du parti libéral de Terre-Neuve qui se trouvait avec le ministre du Revenu national a déclaré que cette proposition représentait 600 millions de dollars par an pour Terre-Neuve et il a ajouté:

C'est le côté attrayant de la chose. Si nous obtenons cet amendement, nous pourrions annoncer au Québec: «L'affaire était bonne, mais elle ne l'est plus. Selon quels termes voulez-vous renégocier?»

Le gouvernement du Canada compte-t-il accorder au gouvernement de Terre-Neuve le pouvoir de forcer Québec à renégocier le contrat concernant le haut Churchill avec l'Hy-

dro-Québec ce qui augmenterait les frais d'électricité des consommateurs québécois de 600 millions de dollars d'ici un an et de plusieurs milliards au cours des années à venir. Est-ce là la position du gouvernement du Canada telle que l'ont exposée le ministre du Revenu national et le chef du parti libéral de Terre-Neuve de façon trompeuse vendredi dernier à Saint-Jean?

**M. Chrétien:** Madame le Président, j'ai seulement exposé sans équivoque la position du gouvernement à savoir que nous voulions accorder aux provinces le pouvoir d'imposer indirectement leurs ressources.

**M. Crosbie:** Vous jouez sur les mots.

**M. Chrétien:** Bien sûr, une fois que le gouvernement fédéral aura accordé ce pouvoir aux provinces, ce sera à elles de s'en servir. Je peux seulement échafauder des hypothèses quant à ce que sera la situation dans une province donnée.

**M. Crosbie:** Pas en ce qui concerne votre collègue.

**M. Chrétien:** Je ne fais partie d'aucun gouvernement provincial. Je constate avec plaisir que certaines personnes reconnaissent que l'amendement que j'ai offert aux provinces cet été et que le NPD réclame actuellement sera bon pour les provinces. Néanmoins, j'attends de voir ce que fera le parti conservateur lorsque nous proposerons cet amendement en comité.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION****LE DIRECTEUR ARTISTIQUE DU FESTIVAL DE STRATFORD—  
L'ÉMISSION DU PERMIS DE TRAVAIL**

**M. Mark Rose (Mission-Port Moody):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur les difficultés que connaît la ville de Stratford. Comme les acteurs mettront probablement à exécution leur menace de boycotter le festival de Stratford, l'été prochain, à moins que ne soit nommé un directeur artistique canadien compétent, et comme l'embauche d'un étranger, en plus de constituer une insulte aux artistes canadiens, pourrait entraîner la perte de quelque 1,000 emplois dans la région, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il rejettera toute demande de permis de travail pour un directeur étranger qui voudrait occuper ce poste, puisque beaucoup de Canadiens peuvent remplir ces fonctions avec distinction?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, dans pareil cas, il s'impose que nous réglions le problème en rendant une décision juste et en faisant un choix équitable. Dans le cas qui nous occupe, mes fonctionnaires ont rencontré, la semaine dernière, le conseil d'administration de Stratford afin de discuter avec ses membres des mesures déjà prises pour obtenir les services d'un directeur artistique canadien. Nous avons appris que près